



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4126

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny

objet : Construction du centre d'exploitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4126**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Grigny

objet : **Construction du centre d'exploitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de l'adhésion des Communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine de Lyon au début de l'année 2007, les compétences relevant du nouvel établissement de tutelle ont dû être transférées rapidement pour garantir la continuité du service public aux usagers. L'organisation matérielle des moyens de proximité s'est donc appuyée sur les ressources disponibles ou facilement mobilisables de l'époque.

Les locaux actuellement occupés par les agents de la collecte sont mis à disposition gratuitement par la société d'économie mixte établissement public foncier d'État de l'ouest Rhône-Alpes (SEM-EPORA) 34 avenue Jules Ferry à Grigny mais ils manquent de fonctionnalité et présentent un état de vétusté avancé. De plus, le lavage des bennes à ordures ménagères est réalisé sur le site déporté du centre technique municipal de la Commune de Givors. Quant aux agents du nettoyage, ils sont actuellement installés dans une location 64 avenue Anatole France à Givors et ceux de la direction de la voirie partent sur leurs interventions à partir du site de Lyon Gerland.

Ces installations provisoires et éparpillées nécessitent d'être reconsidérées et réfléchies au regard de l'organisation qui s'est maintenant stabilisée sur cette partie du territoire et de la vétusté de certains locaux qui ne permettent plus aux agents de remplir leurs fonctions dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.

Si le contenu des missions de proximité demeure inchangé, les besoins en termes de moyens ont en revanche évolués au fil des années. Ainsi la direction de la voirie maintiendra une organisation à partir du site de Lyon Gerland alors que le nettoyage et la collecte aura besoin d'avoir un site dédié en proximité de leur secteur d'intervention.

Au final, le projet initial de construction d'un pôle des services urbains se résume donc à un centre d'exploitation dédié aux agents du nettoyage et de la collecte, selon les éléments de programmation suivants :

- un pôle tertiaire d'une surface utile globale de 74 m<sup>2</sup> regroupant les bureaux des personnels d'encadrement de la collecte et du nettoyage,
- un pôle sanitaire d'une surface utile globale de 260 m<sup>2</sup> comprenant des vestiaires distincts pour les agents de la collecte et les agents du nettoyage, un réfectoire, un hall de départ pour la collecte et des cabinets d'aisance,
- un espace de stationnement et de stockage fermé d'une surface utile globale de 150 m<sup>2</sup> permettant le remisage des petits véhicules d'intervention (balayeuses et laveuses de trottoirs) et de matériels et produits d'entretien divers,
- une aire de service et de stationnement extérieure d'une superficie globale de 2 545 m<sup>2</sup> environ pour la récupération et le pré-tri des déchets de balayage et d'égouttage, le lavage des véhicules d'intervention et le remisage des poids lourds et véhicules légers de service (fourgons, bennes à ordures ménagères, balayeuses de voirie, etc.) ainsi qu'un parking extérieur pour le stationnement simultané des véhicules personnels et visiteurs.

Le périmètre d'intervention de ce centre d'exploitation, initialement prévu pour les seules Communes de Givors et Grigny, est en revanche aujourd'hui élargi aux Communes limitrophes de Charly et Vernaison.

Il a été demandé à la maîtrise d'œuvre assurée par le bureau d'études de la direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG) de travailler l'empreinte écologique de son bâtiment en choisissant des matériaux robustes et respectueux de l'environnement et en faisant toutes propositions permettant de réduire les consommations futures en fluides et énergies, les solutions passives étant à privilégier pour limiter les risques de pannes et réduire les coûts de maintenance. Le bâtiment à construire sera en ossature bois associé à un bardage et une toiture métallique, le système de chauffage retenu est une pompe à chaleur réversible avec une ventilation mécanique simple flux.

L'enveloppe financière à retenir est de 2 100 000 € toutes dépenses confondues. Les armoires séchantes installées dans les vestiaires de la collecte et du nettoyage sont intégrées dans le coût de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole entendu ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la construction du centre d'exploitation à Grigny pour les agents du nettoyage et de la collecte.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme global 28 - fonctionnement de l'institution pour un montant de 2 100 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2020,
- 1 300 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P28O1899.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 850 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**